

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE  
SYNDICAL DU SYDELON DU 5 AVRIL 2017  
A 19H00  
AU SYDELON  
(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)  
LE COMITE SYNDICAL,  
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 16  
Membres absents excusés: 4

L'an deux mille dix-sept le cinq avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 28 mars 2017, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h04.

**Etaient présents :**

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. SAPIN, M. PERLATI, M. DE LAZZER  
et M. LOUIS

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CHEBBAH, M. CORAZZA, M. JURCZAK, M. MEDVES,  
M. TARILLON et Mme SPERANDIO (suppléante)

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET et M. LANGENFELD

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. GONNET (suppléant)

**Etaient absents excusés :**

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK et M. FISCHER

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. THEIS

Publié(e) le 12/04/2017  
Notifié(e) le .....  
Yutz, le 12/04/2017  
Le Directeur Général des Services,  
par la délégation du Président.



Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. DE LAZZER (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. LOUIS arrive à 19h30 durant la délibération 2017-16 et participe au vote de cette délibération relative au budget primitif 2017.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. DE LAZZER (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le : 12 AVR. 2017

## **ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance.

- Délibération N°2017-9 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du 8 mars 2017  
Délibération N°2017-10 : Compte de gestion 2016  
Délibération N°2017-11 : Compte Administratif 2016  
Délibération N°2017-12 : Affectation du résultat 2016  
Délibération N°2017-13 : Participations 2017, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés  
Délibération N°2017-14 : Appel à cotisation des membres du SYDELON  
Délibération N°2017-15 : Modification du tableau des effectifs  
Délibération N°2017-16 : Budget Primitif 2017

### **Délibération n°2017-09**

#### **Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du 8 mars 2017**

Le comité syndical

- **adopte** le procès-verbal du comité syndical du 8 mars 2017

### **Délibération n°2017-10**

#### **Objet : Compte de gestion 2016**

Le comité syndical :

- **adopte** le compte de gestion pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **Délibération n°2017-11**

#### **Objet : Compte administratif 2016**

**Le Président, Michel PAQUET, quitte la salle et cède la présidence à Mme Patricia RENAUX.**

Le comité syndical :

- **adopte** le compte administratif pour l'exercice 2016 du SYDELON arrêté comme suit :

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes	+ 11 236 799,98 €
Dépenses	- 11 046 732,36 €
Résultat de l'exercice	= 190 067,62 €
Résultat de fonctionnement reporté	+ 421 300,15 €
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	<b>= 611 367,77 €</b>
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	+ 144 304,10 €
Dépenses	- 132 257,05 €
Résultat de l'exercice	= 12 047,05 €
Résultat d'investissement reporté	+ 211 187,83 €
<b>Excédent d'investissement cumulé</b>	<b>= 223 234,88 €</b>
<i>Restes à réaliser</i>	
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	- 79 921,00 €
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	<b>= 143 313,88 €</b>

Délibération n°2017-12

**Objet : Affectation du résultat 2016**

Le comité syndical :

- affecte le résultat 2016 comme précisé ci-dessous :

**Affectation du résultat 2016**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Recettes		11 236 799,98 €
Dépenses		11 046 732,36 €
Résultat de l'exercice		190 067,62 €
Résultat reporté	excédent	421 300,15 €
<b>soit un résultat excédent</b>		<b>611 367,77 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Recettes		144 304,10 €
Dépenses		132 257,05 €
Résultat de l'exercice		12 047,05 €
Résultat reporté	excédent	211 187,83 €
<b>soit un résultat excédent</b>		<b>223 234,88 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
	dépenses	79 921,00 €
	recettes	0,00 €
	excédent	<b>143 313,88 €</b>
<b>SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER,</b>		
<b>UN EXCEDENT DE FINANCEMENT DE</b>		<b>143 313,88 €</b>

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT « ..... Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement. »

En section de fonctionnement,

- Report à nouveau (ligne 002) **611 367,77 €.**

En section d'investissement,

- Report d'investissement reporté, (ligne 1068) **0,00 €.**

**Délibération n°2017-13**

**Objet : Participations 2017, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés**

Le comité syndical :

- vote la participation financière selon le tableau ci-dessous.

EPCI MEMBRE	Participations 2016 TTC	Participations 2017 TTC
Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville	4 400 000,00 €	4 400 040,00 €
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	4 155 000,00 €	4 100 040,00 €
Communauté de commune de Cattenom et environs	1 308 000,00 €	1 330 080,00 €
Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières	423 000,00 €	475 080,00 €

#### Délibération n°2017-14

##### Objet : Appel à cotisation des membres du SYDELON

Le comité syndical :

- **fixe** le montant de la participation des membres du SYDELON à 1.82 euros hors taxes par habitant pour l'année 2017;
- **autorise** le Président, ou son représentant, à solliciter les structures adhérentes pour le versement de la cotisation.

La recette de 338 505.44 euros HT sera inscrite au Budget Primitif 2017.

#### Délibération n°2017-15

##### Objet : Modification du tableau des effectifs

Le comité syndical :

- **décide** la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous à partir du 1<sup>er</sup> mai 2017.

GRADE	CREATION	SUPPRESSION
Attaché	1	
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	

**Délibération n°2017-16**

**Objet : Budget Primitif 2017**

Le comité syndical :

- **vote** le budget primitif pour l'exercice 2017 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement
- **vote** le budget général pour l'exercice 2017 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à **10 901 873.21 € HT**
- la section d'investissement à **334 575.37 € HT**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.**

Yutz, le 12 AVR. 2017



Le Président,

  
Michel PAQUET